RENÉCIA

Renécia - Clinique Dermato-Esthétique
5 rue Decamps
75116 Paris

FICHE INFORMATION
Microneedling

Qu'est-ce que le traitement par plasma riche en plaquettes (PRP) ?

Le plasma riche en plaquettes (PRP) du cuir chevelu est un traitement autologue reposant sur l'utilisation d'une petite quantité de votre propre sang, prélevée puis préparée au cours de la même séance afin d'obtenir un concentré plaquettaire. Le PRP cheveux consiste à prélever un faible volume de sang, puis à isoler une fraction riche en plaquettes avant de la réinjecter de façon ciblée au niveau du cuir chevelu.

À la Clinique Renécia, ce traitement n'est envisagé qu'après consultation médicale, pour des situations sélectionnées, dans un cadre strictement individualisé. Il ne s'agit ni d'un soin cosmétique du cheveu, ni d'une promesse standardisée de repousse ou d'une simple demande de confort capillaire ou d'amélioration esthétique non médicalisée.

Objectifs du traitement

Le traitement par PRP cheveux a pour objectif de :

- Proposer une approche autologue reposant sur un concentré plaquettaire issu de votre propre sang ;
- Stabiliser la situation clinique ou accompagner une autre stratégie thérapeutique ;
- Obtenir, chez certains patients sélectionnés, une amélioration clinique progressive (augmentation de la densité capillaire, de l'épaisseur du cheveu et du nombre de follicules pileux actifs) ;
- Assurer un suivi médical rigoureux reposant sur l'examen clinique et, si nécessaire, des photographies comparatives.

Indications possibles

Ce traitement peut notamment être proposé pour :

- L'alopécie androgénétique légère à modérée, chez l'homme ou chez la femme, après consultation dédiée ;
- Certaines chutes de cheveux diffuses ou persistantes, après bilan clinique lorsque cela paraît pertinent ;
- Certaines situations sélectionnées autour d'une greffe capillaire, uniquement sur avis médical.

À qui s'adresse ce traitement ?

Le PRP cheveux s'adresse aux patients présentant une chute de cheveux médicalement évaluée, lorsque le praticien estime qu'il existe une indication individualisée après examen clinique. Il n'est pas proposé comme simple soin de densification, ni comme réponse à des cheveux secs, cassants ou ternes en l'absence d'indication médicale.

La décision finale appartient toujours au praticien après évaluation de votre situation lors d'une première consultation avec un dermatologue ou un chirurgien afin de préciser le type de chute, l'ancienneté, les antécédents, les traitements essayés et les alternatives.

Zones traitées

Lorsque l'indication est retenue, les injections peuvent concerner une ou plusieurs zones du cuir chevelu, selon la cartographie clinique observée à l'examen :

- La ligne frontale ;
- Les golfes temporaux ;
- Le vertex ;
- Certaines zones diffuses du cuir chevelu, lorsque cela est médicalement pertinent.

Contre-indications

Le traitement est contre-indiqué ou conduit à être différé dans les situations suivantes :

- Grossesse ou allaitement ;
- Infection ou inflammation active du cuir chevelu ;
- Trouble de la coagulation, prise de certains traitements anticoagulants ou antiagrégants selon l'avis du médecin ;
- Certaines maladies auto-immunes ou dermatologiques du cuir chevelu ;
- Anémie importante, contexte infectieux aigu ou contre-indication identifiée lors de la consultation.

Effets secondaires possibles

Le PRP cheveux est généralement bien toléré. Après la séance, certains effets transitoires peuvent apparaître :

- De petites rougeurs ;
- Une sensibilité locale ;
- Quelques points de saignement transitoires.

Les consignes post-acte sont expliquées au cas par cas par le praticien.

Résultats attendus

Les effets, lorsqu'ils surviennent, sont progressifs et s'évaluent sur plusieurs mois. L'objectif n'est pas identique d'un patient à l'autre : stabilisation, amélioration clinique mesurée ou accompagnement d'une autre stratégie thérapeutique.

Une étude clinique de référence (Gentil et al., 2023) a prouvé que les injections de PRP augmentent de manière significative la densité capillaire, l'épaisseur du cheveu et le nombre de follicules pileux actifs, sans risque de rejet puisqu'il s'agit d'un traitement autologue. Le nombre de séances n'est jamais fixe ni standard : il dépend de l'indication, de l'examen initial, de l'évolution clinique et de la stratégie définie avec votre médecin.

À retenir

Le PRP cheveux est un traitement autologue : un faible volume de sang est prélevé et préparé pour obtenir une fraction riche en plaquettes, puis réinjecté de façon ciblée sur le cuir chevelu, au cours d'une seule séance.

Contrairement aux autres soins capillaires, ce traitement n’est envisagé qu’après consultation médicale, pour des indications sélectionnées (alopécie androgénétique légère à modérée, chutes persistantes, contexte de greffe capillaire) — ce n’est ni un soin cosmétique standard, ni une promesse de repousse garantie.

Le nombre de séances n’est jamais fixe : il dépend du diagnostic et de la stratégie définie avec le médecin, avec des résultats progressifs évalués sur plusieurs mois selon le suivi clinique.

La technique est réalisée à la clinique dans un cadre strict avec un matériel dédié, comportant une étape de prélèvement et préparation immédiate suivie d'injections ciblées.

Médecin traitant :

Docteur Caroline POUGET